

(N° 74 )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 18 MAI 1863.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant l'alié- nation de biens domaniaux.**

*(Voir les N° 113 et 119 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le BARON DE SCHIERVEL, faisant fonctions de Président ;  
SACQUELEU et FORTAMPS, Rapporteur.

**MESSIEURS.**

Vous avez renvoyé à l'examen de votre Commission des Finances le Projet de Loi adopté à la Chambre des Représentants, à l'unanimité, autorisant l'aliénation de certains biens domaniaux dont la possession est onéreuse aux intérêts du Trésor public.

Votre deuxième Commission, ayant reconnu l'utilité des aliénations proposées, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui fait l'objet du présent rapport.

*Le Président,*  
Baron DE SCHIERVEL.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.